

Accidents corporels de la circulation routière

Hauts-de-Seine
2008

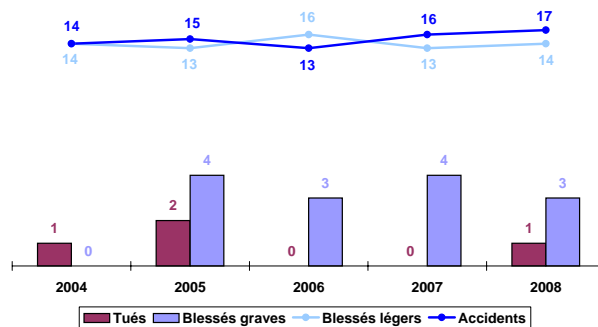
Ville de Vaucresson

Avertissement : depuis 2005, des définitions nouvelles des victimes sont entrées en vigueur.
Blessé grave : victime hospitalisée plus de 24 heures, remplace victime hospitalisée plus de 6 jours
Tué : victime décédée sur le coup ou dans les 30 jours, remplace victime décédée sur le coup ou dans les 6 jours.



Vaucresson

Bilan global



Nombre de tués par catégories d'usagers

	piéton	deux-roues	véhicule léger
2004	.	1	.
2005	1	1	.
2006	.	.	.
2007	.	.	.
2008	.	1	.

Accidents corporels de la circulation routière 2004 - 2008

Vaucresson

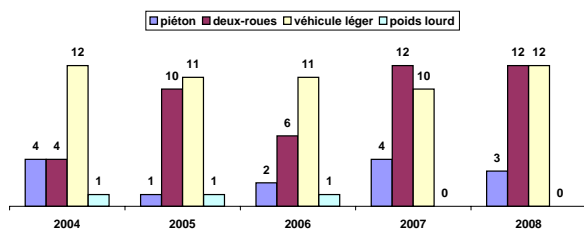
Typologie des conflits

	véhicule seul	piéton	vélo	cyclo. ou moto	V.L.	P.L. ou T.C.	plus de 2 véhicules
vélo	3	.	.
cyclo. ou moto	7	8	.	.	22	1	.
V.L.	6	3	3	22	16	1	.
P.L. ou T.C.	.	3	.	1	1	.	.
plus de 2 véhicules	5

Les principaux types de conflits

V.L. / piéton	4%
V.L. / deux-roues	33%
V.L. / V.L.	21%

Nombre d'accidents impliquant un :



Accidents corporels de la circulation routière 2004 - 2008

Vaucresson

Accidents par catégories de réseaux routiers

au 1er janvier 2006 une majeure partie du réseau routier national a été transféré en routes départementales, ce tableau tient compte de cette nouvelle répartition et les données 2003 à 2005 ont été réaffectées.

		2004	2005	2006	2007	2008
Réseau national	accidents	0	2	1	0	2
	tués	0	1	0	0	0
	blessés graves	0	1	0	0	1
	blessés légers	0	1	1	0	1
Réseau départemental	accidents	8	11	8	10	10
	tués	1	1	0	0	1
	blessés graves	0	3	2	3	1
Réseau communal	blessés légers	7	10	7	8	9
	accidents	6	2	4	6	5
	tués	0	0	0	0	0
	blessés graves	0	0	1	1	1
	blessés légers	7	2	8	5	4

Nota : les accidents survenus à l'intersection de deux voies de catégories différentes sont affectés à la voie principale.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au
 Conseil Général des Hauts-de-Seine
 Pôle Aménagement du territoire - Direction de la Voirie
 Service Fonctionnel - Mission Sécurité Routière
 41, rue Thiers - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
 Tél : 01 41 04 33 13 - Télécopie : 01 41 04 33 10